

## PROCES-VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Samedi 02 Juillet 2022 à LAVAL – 09H30**

La vérification des pouvoirs, placée sous la responsabilité de Monsieur Bernard MICHON, donne 43 818 voix sur les 61 263 possibles au moment de l'ouverture de l'Assemblée Générale. Le quorum étant de 40 843 voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement.

#### MODIFICATIONS STATUTAIRES

Maxime LEROUX, Secrétaire Général, propose les modifications statutaires suivantes, en précisant que celles-ci ont été portées à la connaissance des groupements sportifs conformément aux dispositions des statuts en vigueur.

#### Modification de l'article 4

##### Article 4 : Objet

- 1) La présente association a pour objet :
  - de représenter la FFBB dans le ressort territorial défini ci-dessus,
  - de mettre en œuvre la politique fédérale et d'assurer l'exécution des missions que lui confie la FFBB dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, à savoir principalement de :
    - Organiser et développer le basket-ball au niveau régional conformément aux directives de la FFBB, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci.
    - Organiser des compétitions de basket-ball de toutes natures au niveau régional.
    - Diffuser toute documentation et/ou règlements, à titre gratuit ou onéreux, relatifs à la pratique du basket-ball.
    - Organiser des cours, des conférences, stages, examens et formations dans le cadre du plan de formations de la FFBB **et l'accès à la professionnalisation, notamment par la mise en œuvre d'activité de formation par apprentissage.**
    - D'une manière générale, sous la tutelle de la FFBB, de mener toutes actions tendant à développer, promouvoir le basket-ball au niveau régional.

#### Modification de l'article 21

##### Article 21 : Obligations comptables de l'association

- 1) ~~L'exercice comptable commence le 1er Juin et se termine le 30 mai.~~  
L'exercice comptable commence le 1er mai et se termine le 30 avril.

Jean Michel DUPONT propose la résolution suivante :

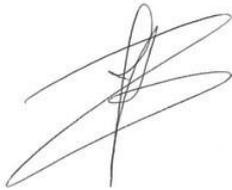
« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts de la Ligue Régionale dans toutes ses dispositions. »

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est à close à 9H45.

**Le Président de la Ligue,**

***Jean-Michel DUPONT***



**Le Secrétaire Général de la Ligue,**

***Maxime LEROUX***

